

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00095
Numéro SIREN : 569 200 959
Nom ou dénomination : TRANSPORTS G GAUTIER

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2023 sous le numéro de dépôt 12245

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois <u>12.00</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>44500 La Chapelle sur Oudon 44130 LAUNAY</u>		Durée de l'exercice précédent <u>12.00</u>					
Numéro SIRET* <u>5 6 9 2 0 0 9 5 9 0 0 0 6 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
12245		Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>					
		N-1 <u>31/12/2021</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I) AA					
		Frais d'établissement * AB					
		Frais de développement * CX					
		Concessions, brevets et droits similaires AF					
		Fonds commercial (1) AH					
		Autres immobilisations incorporelles AJ					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL					
		Terrains AN	435 135.09	AO 42 244.65	392 890.44	408 049.79	
		Constructions AP	3 269 481.39	AQ 1 014 246.31	2 255 235.08	2 412 021.30	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	530 896.94	AS 455 090.26	75 806.68	223 069.18	
		Autres immobilisations corporelles AT	225 667.42	AU 225 667.42			
		Immobilisations en cours AV	1 556 334.51	AW	1 556 334.51		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	20380719.62	CV 12945107.85	7 435 611.77	7 267 761.70	
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD	23 580.86	BE 22 395.52	1 185.34	1 185.34	
Prêts BF		2 883.02	BG	2 883.02	2 883.02		
	Autres immobilisations financières* BH	13 086.12	BI 10 186.31	2 899.81	317 728.45		
TOTAL (II) BJ		26437784.97	BK 14714938.32	11722846.65	10632698.78		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	407 949.89	BY	407 949.89	805 918.68	
		Autres créances (3) BZ	15741850.65	CA	15741850.65	15701924.52	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF		20665266.26	CG	20665266.26	17790131.51		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	192 600.79	CI	192 600.79	236 614.57		
	TOTAL (III) CJ	37007667.59	CK	37007667.59	34534589.28		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	63445452.56	IA 14714938.32	48730514.24	45167288.06		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

COPIE CERTIFIEE
COMPTE

DÉPÔT DU
07 SEP. 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Le montant obtenu est en euros (53 A)
à l'exception des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER		Néant	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 348 192.00)	DA	1 348 192.00	1 348 192.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 572 850.88	1 572 850.88	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	160 000.00	160 000.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18108627.04	18108627.04	
	Report à nouveau	DH	(10178314.08)	(.94)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 132 561.21	(10178313.14)	
	Subventions d'investissement	DJ	1 302 939.01		
	Provisions réglementées *	DK	614 551.40	625 192.75	
		TOTAL (I)	DL	15061407.46	11636548.59
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	500 762.00	500 762.00	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	500 762.00	500 762.00	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	19 000 000.00	19 000 000.00	
	Autres emprunts obligataires	DT	54 888.89	25 616.44	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 000.00	330 744.54	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	484 701.67	1 369 015.83	
	Dettes fiscales et sociales	DY	626 552.30	291 189.46	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	564 662.40		
Compte régulier	Autres dettes	EA	12406637.25	11 996 736.20	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 902.27	16 675.00	
	TOTAL (IV)	EC	33168344.78	33029977.47	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	48730514.24	45167288.06	
REVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14168344.78	13996360.47	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice 01/01/2023 - 31/12/2023
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER		Exercice N		Total	Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	163.90	
		services *	FG	FH	FI	2 422 989.59	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	2 423 153.49	2 404 148.14	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	24 986.21	5 915.50	
	Autres produits (1) (11)			FQ	293.96	2 065.36	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 448 433.66	2 412 129.00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	928.05	937.38	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	932 483.65	1 271 379.61	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	109 426.70	89 517.11	
	Salaires et traitements*			FY	784 166.30	423 808.84	
	Charges sociales (10)			FZ	275 200.04	152 033.58	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	282 537.82	286 610.35
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	3 192.92	14 255.27		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 387 935.48	2 238 542.14	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	60 498.18	173 586.86	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	3 425 596.33	2 828 705.08	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	190 693.00	139 555.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	3 616 289.33	2 968 260.08	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		12945107.85	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 118 121.90	506 875.63	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	1 118 121.90	13451983.48	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 498 167.43	(10483723.40)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 558 665.61	(10310136.54)	

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise		S.A.S. COMPTE DE TRANSPORTS GAULIER		Néant		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 859 637.00	3 450 927.49		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	589 617.00	449 830.00		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 641.35			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 459 895.35	3 900 757.49		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	107 348.50	2 363 025.50		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	36 670.25	33 260.52		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		501 417.07		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	144 018.75	2 897 703.09		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 315 876.60	1 003 054.40		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 741 981.00	871 231.00		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 524 618.34	9 281 146.57		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 392 057.13	19459459.71		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 132 561.21	(10178313.14)		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	888 356.82	934 621.61	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP			
		Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 558 701.23	1 078 522.05		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	77 771.00	41 336.00		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 986.21	5 915.50		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs	A6				
	obligatoires	A9				
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		Exercice N - 1		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Redressement URSSAF				179 637.00		
Cession Elements Corporels		36 670.25		556 000.00		
Produits exceptionnels Exercices Anterieurs				33 617.00		
Reprise Dotations Dérogatoires				10 641.35		
Penalités Fiscales		157.00				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1		
		Charges anterieures		Produits anterieurs		

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise										SAU SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER										Neant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence				Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste									
INCORP.	TOTAL I								CZ	D8			D9										
	TOTAL II								KD	KE			KF										
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement								KG	453 853.84			KH			KI							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								KJ	2 885 588.52			KK			KL							
	C constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KM	528 055.17			KN			KO						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		MI				KP	38 341.38			KQ			KR						
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KS	530 896.94			KT			KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KV	225 441.49			KW			KX						
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KY				KZ			LA						
		Matériel de transport *								LB	225.93			LC			LD						
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LE				LF			LG						
	Immobilisations corporelles en cours								LH				LI			LJ			1 556 334.51				
	Avances et acomptes								LK				LL			LM							
	TOTAL III								LN	4 662 403.27			LO			LP			1 556 334.51				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M			8T						
Autres participations								8U	20212869.55			8V			8W								
Autres titres immobilisés								IP	23 580.86			IR			IS								
Prêts et autres immobilisations financières								IT	330 797.78			IU			IV								
TOTAL IV								LQ	20567248.19			LR			LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	25229651.46			OH			OJ			1 556 334.51					
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virement de poste a poste				par cessions a déviers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	TOTAL I								IN	CO			DO			D7							
	TOTAL II								IO	LV			LW			IX							
CORPORELLES	Terrains								IP	18 718.75			LY			435 135.09			LZ				
	Constructions	Sur sol propre								IQ	145 686.79			MB			2 739 901.73			MC			
		Sur sol d'autrui								IR	528 055.17			ME			528 055.17			MF			
	Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS	36 816.89			MH			1 524.49			MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT	530 896.94			MJ			MK			530 896.94			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers								IU	225 441.49			MN			225 441.49			MO			
		Matériel de transport								IV				MP						MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW	225.93			MS			225.93			MU			
	Emballages récupérables et divers *								IX				MV						MX				
	Immobilisations corporelles en cours								MY				MZ			NA			1 556 334.51			NB	
Avances et acomptes								NC				ND			NE						NF		
TOTAL III								IV	201 222.43			NH			6 017 515.35			NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ				OU			M7			OW				
	Autres participations								IO	(167 850.07)			OY			20380719.62			OZ				
	Autres titres immobilisés								II				2B			2C			2D				
	Prêts et autres immobilisations financières								I2	314 828.64			2F			15 969.14			2G				
	TOTAL IV								I3	146 978.57			NK			20420269.62			2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4	348 201.00			OL			26437784.97			OM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Ne pas reporter le montant des centimes

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH		
TOTAL I	RK		RM		RN		RO		
Terrains	PI	45 804.05	PJ	4 196.96	PK	7 756.36	PL	42 244.65	
Constructions	Sur sol propre	PM	481 507.82	PV	129 878.02	PO	126 719.64	PQ	484 666.20
	Sur sol d'autrui	PR	528 055.17	PS		PT		PU	528 055.17
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	30 400.78	PW	1 200.34	PX	30 076.18	PY	1 524.94
	Inst. techniques, matériel et outillage industriels	PZ	307 827.76	QA	147 262.50	QB		QC	455 090.26
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	225 441.49	QE		QF		QG	225 441.49
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	225.93	QM		QN		QO	225.93
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	1 619 263.00	QV	282 537.82	QW	164 552.18	QX	1 737 248.64	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	QV	1 619 263.00	QP	282 537.82	QQ	164 552.18	QR	1 737 248.64	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	10 641.35	R4	R5	(10 641.35)
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
	Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	10 641.35	X6	X7	X8	(10 641.35)
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO		
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	10 641.35	NT	NU	NV	(10 641.35)
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	10 641.35	NT	NU	NV	(10 641.35)
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	Total général non ventilé (NS-NT-NU)		NY	10 641.35	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(10 641.35)

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations	SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037

Formulaire obligatoire, article 58 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise CAS SOCIETE DES TRANSPORTS SAUTIER

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 625 192.75	TM	TN 10 641.35	TO 614 551.40
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z 625 192.75	TS	TT 10 641.35	TU 614 551.40	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 488 762.00	4B	4C	4D 488 762.00
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 12 000.00	5W	5X	5Y 12 000.00
TOTAL II	5Z 500 762.00	TY	TW	TX 500 762.00	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U 12945107.85	9V	9W 12945107.85
	- autres immobilisations financières (1) *	06 32 581.83	07	08 32 581.83	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B 12977689.68	TY	TZ	UA 12977689.68	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 14103644.43	UB	UC 10 641.35	UD 14093003.08	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK 10 641.35		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

Document communiqué en vertu de l'article 6 de la loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information financière et au rôle de l'audit.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER</u>		Néant [] *							
CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
		1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP	2 883.02	UR		US	2 883.02		
	Autres immobilisations financières	UT	13 086.12	UV		UW	13 086.12		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	407 949.89		407 949.89				
	Créance représentative de titres (Prévisions pour dépréciation des prêts ou remis en garantie * (1) (2))	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	217.42		217.42				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	67 899.00		67 899.00				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	243 901.04		243 901.04			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	379 300.82		379 300.82			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
		Divers	VP	179 637.00		179 637.00			
	Groupe et associés (2)	VC	14867387.96		14867387.96				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 507.41		3 507.41				
	Charges constatées d'avance	VS	192 600.79		192 600.79				
	TOTAUX		VT	16358370.47	VU	16342401.33	VV	15 969.14	
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(1) - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							
CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
		1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	19 000 000.00				19 000 000.00		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	54 888.89		54 888.89				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	15 000.00		15 000.00				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	484 701.67		484 701.67				
Personnel et comptes rattachés		8C	365 871.61		365 871.61				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	165 111.13		165 111.13				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	79 696.88		79 696.88				
Obligations cautionnées		VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 872.68		15 872.68				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	564 662.40		564 662.40				
Groupe et associés (2)		VI	12405302.01		12405302.01				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 335.24		1 335.24				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z							
Produits constatés d'avance		8L	15 902.27		15 902.27				
TOTAUX		VY	33168344.78	VZ	14168344.78		19 000 000.00		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER		Néant		Exercice N, clos le 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	2 132 561.21	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 BIS)		WX	721.80	
		WJ	721.80	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	2 741 981.00	
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	7 660 932.00	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	7 660 932.00
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WO			
				NR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	1 302 939.01	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	Y8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	13839135.02	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	269 499.09		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduction des produits nets de participation)				2A	XA		
Produits de participations méligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Repise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	I5
		Zone franche urbaine - II (44 quater A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à dynamiser (44 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de réhabilitation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI	2 557 008.23		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct. exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XII	2 826 507.32	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	11 012 627.70		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)				XN	11 012 627.70	XO	

**10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2023

Formulaire obligatoire n° 2058-A
des sociétés et des entreprises

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS GAULIER</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II 2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ lgne W1	▼ lgne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire, article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER</u>										Neant					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(.94)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserve légale ZB Autres réserves ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(10178313.14)		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	(10178314.08)		Report à nouveau	ZG	(10178314.08)								
										TOTAL II		ZH	(10178314.08)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	135.00									
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≥ 6 mois)	J8	16 833.39		XQ	16 932.55	100 233.58								
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	537 703.18	972 854.65								
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	377 712.92	198 291.38							
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	932 483.65	1 271 379.61								
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 601.58	(24 467.68)								
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	96 825.12	113 984.79								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	109 426.70	89 517.11							
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	362 977.00	664 160.00								
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	162 232.00	638 548.00								
DIVERS	Montant brut des salaires *				OB										
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.20 %	1.10 %								
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (liste au 2059-G) prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI									
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG									
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société - résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	11 012 627.70	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%									
				Plus-values à 19%	JM	Imputations									
	Groupe - résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%									
				Plus-values à 19%	JP	Imputations									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS VAUTIER

N° SIRET : 54920095000066

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE RENNES EST
2, Boulevard Magenta
35023 RENNES CEDEX 9

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 132 561.21
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	11706573.81
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	13839135.02
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	2 826 507.32
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	2 826 507.32
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I-II)	F 2	11 012 627.70
		Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *			F 6	
Résultat fiscal		Bénéfice	F 8	11 012 627.70
		Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis
2023**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS SOCIETE DES TRANSPORTS GAUTIER

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE RENNES EST
2 Boulevard Magenta
35023 RENNES CEDEX 9

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Neant [N]*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) () Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis ()	M5ter
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8
Total des déficits restant à reporter	H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

TRANSPORTS G GAUTIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 348 192 euros
Siège social : ZA Noyal Sud - 1 rue de la Richardière
35530 NOYAL SUR VILAINE
569 200 959 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 132 561,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 132 561,21 euros

En totalité à l'absorption des pertes antérieures

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président





TRANSPORTS G. GAUTIER SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1 348 192 euros

Siège social : 1 rue de la Richardière ZA Noyal Sud – 35530 NOYAL SUR VILAINE

RCS Rennes 569 200 959

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

EFFICIENCE AUDIT
8 La Cour de Maine
35830 BETTON

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ADVOLIS SAS
38, avenue de l'Opéra
75002 Paris

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



TRANSPORTS G. GAUTIER SAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Transports G GAUTIER SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Transports G GAUTIER SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Titres de participation

La note « Participations et autres titres » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes relatifs à la comptabilisation et à la dépréciation des titres de participation et le « tableau des provisions et dépréciations » mentionne les dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.




Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

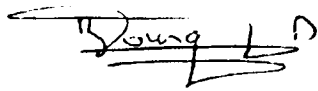
Fait à Betton et Paris, le 22 juin 2023

SAS EFFICIENCE AUDIT



Mikaelle BOHEC

ADVOLIS



Damien BOURG

Comptes annuels



Bilan - Actif



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	435 135	42 245	392 890	408 050
	3 269 481	1 014 246	2 255 235	2 412 021
	530 897	455 090	75 807	223 069
	225 667	225 667		
	1 556 335		1 556 335	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	20 380 720	12 945 108	7 435 612	7 267 762
	23 581	22 396	1 185	1 185
	2 883		2 883	2 883
	13 086	10 186	2 900	317 728
ACTIF IMMOBILISE	26 437 785	14 714 938	11 722 847	10 632 699
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
	407 950		407 950	805 919
	15 741 851		15 741 851	15 701 925
DIVERS				
	20 665 266		20 665 266	17 790 132
COMPTES DE REGULARISATION				
	192 601		192 601	236 615
ACTIF CIRCULANT	37 007 668		37 007 668	34 534 589
TOTAL GENERAL	63 445 453	14 714 938	48 730 514	45 167 288



Bilan - Passif



Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital	1 348 192	1 348 192
Reserve pour dépréciation des immobilisations	1 572 851	1 572 851
Provisions pour dépréciation des immobilisations	160 000	160 000
Provisions pour dépréciation des stocks		
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	18 108 627	18 108 627
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	-10 178 314	-1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Résultat de l'exercice	1 302 939	
Provisions pour dépréciation des immobilisations	614 551	625 193
CAPITAUX PROPRES 15 061 407 11 636 549		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour dépréciation des immobilisations	500 762	500 762
Provisions pour dépréciation des stocks		
PROVISIONS 500 762 500 762		
DETTES FINANCIERES		
Comptes de rattachement des sociétés liées	19 000 000	19 000 000
Autres emprunts et dettes financières	54 889	25 616
Provisions pour dépréciation des emprunts et dettes financières		
Provisions pour dépréciation des autres emprunts et dettes financières	15 000	330 745
DETTES D'EXPLOITATION		
Provisions pour dépréciation des immobilisations	484 702	1 369 016
Provisions pour dépréciation des stocks	626 552	291 189
DETTES DIVERSES		
Provisions pour dépréciation des immobilisations	564 662	
Provisions pour dépréciation des stocks	12 406 637	11 996 736
COMPTES DE REGULARISATION		
Provisions pour dépréciation des immobilisations	15 902	16 675
DETTES 33 168 345 33 029 977		
TOTAL GENERAL 48 730 514 45 167 288		



Compte de résultat

STG

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
	164		164	
	2 422 990		2 422 990	2 404 148
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 423 153		2 423 153	2 404 148
			24 986	5 916
			294	2 065
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 448 434	2 412 129
			928	937
			932 484	1 271 380
			109 427	89 517
			784 166	423 809
			275 200	152 034
DOTATIONS D'EXPLOITATION			282 538	286 610
			3 193	14 255
CHARGES D'EXPLOITATION			2 387 935	2 238 542
			60 498	173 587
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
			3 425 596	2 828 705
			190 693	139 555
PRODUITS FINANCIERS			3 616 289	2 968 260
				12 945 108
			1 118 122	506 876
CHARGES FINANCIERES			1 118 122	13 451 983
RESULTAT FINANCIER			2 498 167	-10 483 723
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 558 666	-10 310 137



Compte de résultat

STG

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits de l'exploitation	1 859 637	3 450 927
Produits exceptionnels	589 617	449 830
Produits financiers et produits exceptionnels	10 641	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 459 895	3 900 757
Charges de l'exploitation	107 349	2 363 026
Charges exceptionnelles	36 670	33 261
Charges financières et charges exceptionnelles		501 417
CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 019	2 897 703
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 315 877	1 003 054
Produits financiers et produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	2 741 981	871 231
TOTAL DES PRODUITS	8 524 618	9 281 147
TOTAL DES CHARGES	6 392 057	19 459 460
BENEFICE OU PERTE	2 132 561	-10 178 313



Annexes



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- DEROGATIONS AUX PRINCIPES, AUX REGLES ET METHODES COMPTABLES, A LA COMPARABILITE DES EXERCICES.

Aucune dérogation

- CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE, D'ESTIMATION, CORRECTION D'ANOMALIE

Néant

- LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et suivants, relatif au plan comptable général.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens en conformité avec les usages de la profession.

Les taux et les modes d'amortissement les plus couramment pratiqués sont les suivants :
(L = linéaire ; D = dégressif).

Immobilisations corporelles	Durée	Amortissement	
		Economique	Fiscal
- Logiciel	1 an	L	L
- Agencement des terrains	10 à 20 ans	L	L
- Construction			
Structure	20 à 40 ans	L	L
Composant	8 à 20 ans	L	L
- Installations techniques, matériel et Outillage	5 et 10 ans	L	L
- Installations générales, agencements	8 à 20 ans	L	L
- Matériel de transport	5 à 8 ans	L	L ou D
- Matériel de levage	3 à 4 ans	D	D
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	L ou D	L ou D
- Mobilier de bureau	10 ans	L	L



Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks :

Les stocks sont évalués d'après la méthode du « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation des stocks est constituée pour certains articles lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valeur vénale.

Créances et dettes :

Les créances sont retenues pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les comptes courants de filiales entrent dans le cadre de gestion normale de trésorerie et figurent donc à ce titre dans les postes « autres créances » et « autres dettes ».

Provisions réglementées :

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires. Ceux-ci correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire.

La dotation de l'amortissement dérogatoire a été limitée au minimum linéaire sur cet exercice.

Informations diverses de l'exercice :

La gouvernance de la société mère :

La société Financière Frigorifique détient depuis le 4eme Trimestre 2018, 64% des titres de la société mère STG.

Intégration fiscale :

La société est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} octobre 2001. Il s'agit de la société mère.

L'incidence de ce régime en matière d'impôt est la suivante :

Impôt qui aurait été supporté par STG en l'absence d'intégration fiscale :	2 753 157 euros
Impôt sur imputation des déficits antérieurs sur la mère STG:	- 8 645 euros

Impôt comptabilisé sur STG (Crédit d'impôts Filles) :	131 355 euros

Subvention d'impôt Axe Froid	- 38 110 euros
Subvention d'impôt Gautier Logistique Cholet	- 261 200 euros
Subvention d'impôt Groupement Logistique Froid	- 762 091 euros
Subvention d'impôt GLN Transports	- 95 159 euros
Subvention d'impôt Gautier Merret Transports	- 540 647 euros
Subvention d'impôt Rambeau	- 190 352 euros
Subvention d'impôt Renaud Compagnie	- 25 896 euros
Subvention d'impôt Renaud Frères	- 91 199 euros
Subvention d'impôt Renaud Nantes	- 5 968 euros
Subvention d'impôt Sodinor	- 255 545 euros
Subvention d'impôt STG Dijon	- 87 376 euros
Subvention d'impôt STG 31	- 49 796 euros
Subvention d'impôt STG 72	- 163 701 euros
Subvention d'impôt STG Paris Nord	- 395 604 euros
Subvention d'impôt Struby	- 11 867 euros
Subvention d'impôt Transports Gautier Normandie	- 539 120 euros



Règles et méthodes comptables

Subvention d'impôt STG Bordeaux	- 324 890 euros
Subvention d'impôt STG Wissous	- 142 707 euros
Subvention d'impôt Haquin	- 322 580 euros
Subvention d'impôt Stg Services	- 32 676 euros
<hr/>	
Subvention d'impôt groupe :	- 4 651 055 euros
Impôt Société des Transports Gautier	2 753 150 euros
Impôt Transports Boissel	221 463 euros
Impôt Gautier Logistique Nord	1 702 euros
Impôt Gautier Presta Nord	89 423 euros
Impôt Gautier Presta Paris	117 138 euros
Impôt Gautier Presta Sud	33 017 euros
Impôt GSO	22 125 euros
Impôt Merret transport	49 574 euros
Impôt transport Merret	30 488 euros
Impôt Mitry Mory Logistique	14 525 euros
Impôt STG Solutions Restauration	21 863 euros
Impôt Service Location Maintenance	406 516 euros
Impôt TLG	72 216 euros
Impôt STG Givors	200 920 euros
Impôt STG Frigorifique	487 016 euros
Impôt STG Nantes	9 733 euros
<hr/>	
Impôt groupe intégré fiscalement :	4 350 868 euros

Crédit impôt compétitivité emploi :

Les soldes des créances de CICE sont traités dans le cadre de l'intégration fiscale. Pour les sociétés profitables, les soldes de CICE ont été imputés sur les IS dus à la société intégrante.

Cashpooling :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, un « cash pooling » existe entre les sociétés du groupe.

A l'actif du bilan, le poste autres créances élève à 15 741 850 euros parmi lequel les opérations de trésorerie centralisée ont été comptabilisées sur le compte courant des filiales à hauteur de **9 909 395** euros.

Au passif du bilan, le poste autres dettes élève à 12 406 637 euros parmi lequel les opérations de trésorerie centralisée ont été comptabilisées sur le compte courant des filiales à hauteur de 5 517 642 euros.

Retour à meilleur fortune (=RMF)

La société GSO a activé la clause de retour à meilleure fortune en faveur de la société des Transports Gautier (STG) pour un montant de 220 000 euros.

La société GPP a activé la clause de retour à meilleure fortune en faveur de la société des Transports Gautier (STG) pour un montant de 610 000 euros.

La société GLN a activé la clause de retour à meilleure fortune en faveur de la société des Transports Gautier (STG) pour un montant de 450 000 euros.

La société Transport Roger Renaud a activé la clause de retour à meilleure fortune en faveur de la société des Transports Gautier (STG) pour un montant de 400 000 euros.

Règles et méthodes comptables

A la date de clôture N, au titre des entreprises liées le compte de résultat fait apparaître en produits financiers 1 558 701 euros et en charges financières : 77 771 euros.

Détail des honoraires des commissaires aux comptes

Le détail des honoraires des commissaires aux comptes se décompose comme suit :

Mission de Comptes Sociaux Groupe:

Cabinet Advolis et Efficience : 17 700 euros

Diligences comptes consolidés Intérim:

Cabinet Advolis : 24 000 euros

Cabinet Efficience : 24 000 euros

Diligences comptes consolidés :

Cabinet Advolis : 31 500 euros

Cabinet Efficience : 31 500 euros

Emprunt Obligataire (STG uniquement)

Le 18/12/2020, STG a émis un emprunt obligataire de 19 M€ d'une durée de 7 ans, à coupon semestriel.

Le capital sera remboursé in fine à hauteur de 50% et par tranche de 10% sur les cinq échéances précédentes.

Le tirage de l'emprunt obligataire, se fera de manière échelonnée. Un tirage de 3 M€ a eu lieu à la signature.

En 2021, STG a levé les deux dernières tranches de l'emprunt obligataire pour un montant de 16 M€.

Les frais afférents ont été étalés en résultat financier sur la durée résiduelle de l'emprunt.

Pour garantir cet emprunt, il a été mis en place un contrat de fiducie.

Mise en fiducie d'une partie des actifs immobiliers

Le contrat de fiducie d'une durée de 7 ans, a été mis en place afin de venir en garantie de l'emprunt obligataire.

Cette garantie porte sur une partie des actifs immobiliers de Noyal et les actifs immobiliers d'Orly - Neuilly sur Seine)

Le constituant et le bénéficiaire est notre société STG (1 rue de la richardière – Noyal sur Vilaine), elle conserve le contrôle et l'usage des biens placés en fiducie.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les loyers dus au titre de l'actif transféré, sont facturés par la fiducie, et rétrocédés au constituant chaque mois.

Les actifs ont été cédés à la valeur nette comptable au 31/12/2020. A cette date, la valeur brute de ces immobilisations est de 12,8M€ pour une valeur nette comptable de 1,6M€.

En contrepartie, STG a comptabilisé un actif financier, d'un montant équivalent, représentant les droits liés à ces actifs nets remis en fiducie.

Les frais et honoraires associés à cette opération, ont été comptabilisés, en compte de charge exceptionnelle.

Le résultat de la Fiducie est constaté en charge produit financier et donne lieu à la constitution d'une immobilisation financière. L'exercice subséquent, ce résultat est ensuite porté en compte-courant avec fiduciaire.

Variation du poste "Droits représentatifs d'actifs nets remis en fiducie" et « Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie ».

	Valeur Brute N-1	Résultat de l'exercice N	Résultat de l'exercice N-1	Valeur Brute au 31/12/2022
Contrat 1	3 454 976	2 057 588	1 889 738	



Subvention groupe froid

La société a bénéficié en 2022 d'une subvention de 1 302 M€ pour l'acquisition d'un groupe froid. Cette subvention a été étalée sur la durée d'amortissement du bien.

Contrôle URSSAF

Règles et méthodes comptables

STG

La société a fait l'objet d'un contrôle des URSSAF sur l'exercice 2022.
Les conséquences du contrôle ont été comptabilisées en résultat exceptionnel au 31/12/2022.

Détail des charges exceptionnelles et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Redressement URSSAF		179637
Cession Eléments Corporels	36670	556000
Produits exceptionnels Exercices Antérieurs	0	33617
Reprise Dotations Dérogatoires	0	10641,35
Pénalités Fiscales	157	0
Amendes Pénales	564,80	0
Renversement CICE exercices antérieurs	84147	0
Charges Exceptionnelles	22480	0
RMF	0	1680000

Tableau de Variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	31/12/N-1	Affectation du Résultat N-1	Distribution de dividendes	Provisions Réglementées	Subventions	Augmentation de capital	Réduction de capital	31/12/N
CAPITAL SOCIAL	1 348 192							1 348 192
PRIMES émission, fusion, apport	1 572 851							1 572 851
ECART DE REEVALUATION	0							0
RÉSERVE LÉGALE	160 000							160 000
AUTRES RÉSERVES	18 108 627							18 108 627
REPORT A NOUVEAU	-1	10 178 313				0		10 178 314
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0				1 302 939			1 302 939
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	625 193			-10 641				614 551
RÉSULTAT	10 178 313	10 178 313						2 132 561
	11 636 549	0	0	0	0	0	0	15 061 407

Faits postérieurs à la clôture :

Néant



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	453 854		
Dont composants	2 885 589		
	528 055		
	38 341		
	530 897		
	225 441		
		226	
			1 556 335
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 662 403		1 556 335
	20 212 870		
	23 581		
	330 798		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 567 248		
TOTAL GENERAL	25 229 651		1 556 335

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
		18 719	435 135	
		145 687	2 739 902	
			528 055	
		36 817	1 524	
			530 897	
			225 441	
			226	
			1 556 335	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		201 222	6 017 515	
		-167 850	20 380 720	
			23 581	
		314 829	15 969	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		146 979	20 420 270	
TOTAL GENERAL		348 201	26 437 785	

Amortissements

STG

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement	45 804	4 197	7 756	42 245
Frais de développement	481 508	129 878	126 720	484 666
Autres immobilisations incorporelles	528 055			528 055
Amortissements	30 401	1 200	30 076	1 525
Amortissements dérogatoires	307 828	147 263		455 090
Autres immobilisations incorporelles	225 441			225 441
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	226			226
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 619 263	282 538	164 552	1 737 249
TOTAL GENERAL	1 619 263	282 538	164 552	1 737 249

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Frais de recherche et développement							
Frais de développement				10 641			-10 641
Autres immobilisations incorporelles							
Amortissements							
Amortissements dérogatoires							
Autres immobilisations incorporelles							
Autres immobilisations incorporelles							
CORPOREL.				10 641			-10 641
Acquis. titre							
TOTAL				10 641			-10 641

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice



**Provisions et
 dépréciations**



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
	625 193		10 641	614 551
PROVISIONS REGLEMENTEES	625 193		10 641	614 551
	488 762			488 762
	12 000			12 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	500 762			500 762
	12 945 108			12 945 108
	32 582			32 582
DEPRECIATIONS	12 977 690			12 977 690
TOTAL GENERAL	14 103 644		10 641	14 093 003

10 641



Créances et dettes

STG

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances sur les clients et partenaires			
Créances sur les fournisseurs	2 883		2 883
Créances sur les autres entreprises	13 086		13 086
Créances sur les autres personnes physiques			
Autres créances	407 950	407 950	
Créances sur les autres personnes morales			
Créances sur les autres personnes physiques	217	217	
Créances sur les autres personnes morales	67 899	67 899	
Créances sur les autres personnes morales	243 901	243 901	
Créances sur les autres personnes morales	379 301	379 301	
Créances sur les autres personnes morales			
Créances sur les autres personnes morales	179 637	179 637	
Créances sur les autres personnes morales	14 867 388	14 867 388	
Créances sur les autres personnes morales	3 507	3 507	
Créances sur les autres personnes morales	192 601	192 601	
TOTAL GENERAL	16 358 370	16 342 401	15 969

Le bilan est établi en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	19 000 000		19 000 000	
Autres emprunts obligataires	54 889	54 889		
Emprunts et dettes financières				
Emprunts et dettes financières	15 000	15 000		
Emprunts et dettes financières	484 702	484 702		
Emprunts et dettes financières	365 872	365 872		
Emprunts et dettes financières	165 111	165 111		
Emprunts et dettes financières				
Emprunts et dettes financières	79 697	79 697		
Emprunts et dettes financières				
Emprunts et dettes financières	15 873	15 873		
Emprunts et dettes financières	564 662	564 662		
Emprunts et dettes financières	12 405 302	12 405 302		
Emprunts et dettes financières	1 335	1 335		
Emprunts et dettes financières				
Emprunts et dettes financières	15 902	15 902		
TOTAL GENERAL	33 168 345	14 168 345	19 000 000	

Le bilan est établi en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.



Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

STG

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
		16 757 893	
ACTIF CIRCULANT			
		363 060	
		14 860 417	
DETTES			
		75 009	
		10 136 021	



Composition du capital social

STG

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
	21 064			16
	63 198			16



Produits à recevoir



Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
17412	F. APTABERKUS		401 467,00	401 467,00
17413	F. APTABERKUS	90 301,79	130 329,60	-40 027,81
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		90 301,79	731 936,69	-641 634,90
AUTRES CREANCES				
395500	A. A. HORTENBERG PENNINCER	0,01	626 663,68	-626 663,67
395510	C. A. HORTENBERG PENNINCER	47 899,09	47 899,09	0,00
395520	F. A. HORTENBERG PENNINCER	129 637,00		129 637,00
348710	FAKEL		45 666,37	-45 666,37
TOTAL AUTRES CREANCES		247 536,01	740 229,14	-492 693,13
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		337 837,80	1 472 165,83	-1 134 328,03



Charges à payer

STG

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
160630	INTERETS COURUS EMP OBL	54 888,89	29 616,44	29 272,45
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		54 888,89	25 616,44	29 272,45
DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	FOURNISSEURS F. NON PARV	282 965,60	864 623,28	-581 657,68
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		282 965,60	864 623,28	-581 657,68
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
408400	FOURN IMMO NON PARVENUES	260 587,80		260 587,80
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		260 587,80		260 587,80
AUTRES DETTES				
419834	R.A. ETABLISSEME		454 101,44	-454 101,44
TOTAL AUTRES DETTES			454 101,44	-454 101,44
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
426300	CAP PRIMES GRATIF	352 628,21	303 215,76	219 409,16
438300	CAP CHARGES SUR PRIMES	143 967,37	64 887,94	109 079,43
438630	CAP FORMATION CONTINUE	2 511,98	2 733,82	221,84
438650	CAP TAXE APPRENTISSAGE	481,76	563,76	-182,00
448610	CAP COT-TAXE PROFESSION	4 007,21		4 007,21
448640	CAP TAXE/VOITURES STE		2 393,00	-2 393,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		503 596,03	144 202,78	359 393,25
TOTAL CHARGES A PAYER		1 102 038,32	1 488 543,94	-386 505,62



Charges et produits constatés d'avance

STG

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
194000	CHARGES D'AMORTISSEMENT	192 600,79	236 614,57	-44 013,78
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		192 600,79	236 614,57	-44 013,78
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
197000	PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	-15 902,27	-16 675,00	772,73
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-15 902,27	-16 675,00	772,73



Résultat des 5 derniers exercices

STG

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital initial	1 348 192	1 348 192	1 348 192	1 348 192	1 348 192
Capital en fin d'exercice	84 262	84 262	84 262	84 262	84 262
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires net de taxes	2 423 153	2 404 148	4 472 379	5 611 897	168 581 044
Résultat courant après participation et impôt sur résultat prélevé	5 146 439	4 426 053	4 317 087	-18 033 490	6 873 641
Impôts sur résultat	2 741 981	871 231	399 431	759 048	172 745
Participations de sociétés					
Autres produits et charges	271 896	13 733 135	132 743	-36 362 361	2 085 506
Résultat	2 132 561	-10 178 313	3 784 914	17 569 824	4 615 391
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt participation avant résultat de sociétés associées	28,54	42,19	46,49	-223,03	79,52
Résultat après impôt participation et résultat de sociétés associées	25,31	-120,79	44,92	208,51	54,77
Dividendes	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Nombre de salariés	1	1	1	1	860
Chiffre d'affaires	784 166	423 809	457 235	476 598	34 133 223
Autres données de performance	275 200	152 034	-458 952	25 569	10 540 489



Répartition de l'impôt sur les bénéfices

STG

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
	2 558 666	2 174 188	384 478
	2 315 876	567 793	1 748 083
RESULTAT COMPTABLE	4 874 542	2 741 981	2 132 561



Engagements financiers et autres informations



Engagements hors bilan

STG

Engagements donnés	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	2 027 179
Engagements en matière de pension	
Autres engagements donnés	
- Crédit-bails immobiliers	
- Crédit-bails mobiliers	
- Intérêts à courir sur emprunts	
- Loyers restants à courir sur le matériel de transport	
TOTAL	2 027 179



Engagements reçus	Montant hors bilan
Clause de retour à meilleure fortune suite à abandon de compte courant :	
- Transports Rambeau	
. Fin d'engagement au 30/09/2023	70 000
. Fin d'engagement au 30/09/2026	220 000
- Axe Froid SAS	
. Fin d'engagement au 30/09/2022	65 000
. Fin d'engagement au 30/09/2027	900 000
- Gautier Logistique Cholet SAS	
. Fin d'engagement au 30/09/2027	200 000
- Groupement Logistique du Froid SAS	
. Fin d'engagement au 30/09/2022	233 525
. Fin d'engagement au 30/09/2027	900 000
GPP	
. Fin d'engagement au 30/09/2028	1 850 000
- Roger Renaud et Cie	
. Fin d'engagement au 30/09/2022	395 000
. Fin d'engagement au 30/09/2026	1 520 000
. Fin d'engagement au 30/09/2027	310 000
- Sodimor	
. Fin d'engagement au 30/09/2023	430 000
. Fin d'engagement au 30/09/2024	270 000
. Fin d'engagement au 30/09/2025	150 000
. Fin d'engagement au 30/09/2027	850 000
Transports Gautier Normandie	
. Fin d'engagement au 30/09/2027	460 000
Clause de retour à meilleure fortune suite à subvention :	
- Groupement Logistique du Froid SAS	
. Fin d'engagement au 30/09/2022	875 000
. Fin d'engagement au 30/09/2027	1 310 000
. Fin d'engagement au 30/09/2028	1 680 000
- Renaud Frères	
. Fin d'engagement au 30/09/2026	100 000
. Fin d'engagement au 31/12/2028	185 000
- Axe Froid SAS	
. Fin d'engagement au 30/09/2022	282 667
. Fin d'engagement au 30/09/2027	1 100 000
. Fin d'engagement au 30/09/2028	180 000
- Sodimor	
. Fin d'engagement au 30/09/2023	180 000
. Fin d'engagement au 31/12/2027	103 000
. Fin d'engagement au 31/12/2028	455 000



Dettes garanties par des sûretés réelles

STG

Rubriques	Montant garanti
	19 000 000
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	19 000 000



**Situation fiscale différée
 et latente**



Rubriques	Montant
-----------	---------

IMPOT DU SUR :

Éléments respectivement :

Provisions pour hausse de prix

Éléments pour l'abattement de 50%

Éléments pour l'abattement de 50%

Éléments pour l'abattement de 50%

Autres déductions

153 638

TOTAL ACCROISSEMENTS

153 638

IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :

Éléments respectivement :

Éléments pour

Éléments pour l'abattement de 50%

Éléments

Autres déductions

Éléments pour l'abattement de 50%

Éléments

TOTAL ALLEGEMENTS

SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	153 638
---	----------------

IMPOT DU SUR :

Éléments différés :

CREDIT A IMPUTER SUR :

Éléments respectivement :

Éléments pour l'abattement de 50%

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	
--	--



Identité de la société mère consolidante

STG

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
STG (société mère consolidante) 1973 boulevard des Alpes 06100 NICE	SAS	12 823 974	64,09 %



Liste des filiales et participations

STG

ENTITES	VALEUR COMPTABLE DES TITRES		QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	Prise en 31 Décembre		DAVANTAGES ENCAISSES	DATE DE CLOTURE	CAPITAL	Bilan exercice closé		
	BRUT	NET		PRETS ET AVANCES CONSENTIS	CAUTIONS ET AVALS DONNES				DAVANTAGES ENCAISSES	CAPITAUX PROPRES AUTRES	CHIFFRE D'AFFAIRES
SAMERRET IMMOBILIER 1 Rue de la Richardière 35530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 925550048	633 358	633 358	100,00%	0	0	NI-ANT	31 12 2022	38 840	488 967	133 041	80 380
SCIFRENOUVILLE 1 Rue de la Richardière 35 530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 352975577	4 528	4 528	99,00%	0	0	29 700	31 12 2022	1 524	32 472	48 706	29 745
SCIVALLEE DE SEINE Rue Ampère - Z.I. la Maine 76 150 MAROMME Siren : 349466961	7 546	7 546	99,00%	0	0	19 800	31 12 2022	1 524	22 465	542 431	64 371
SCIVAL DE CHARVAS 1 Rue de la Richardière 35 530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 389246273	787 552	787 552	90,00%	0	0	180 000	31 12 2022	875 057	3 479 560	937 197	2 386 461
SCIDU 10 RUE DU MAILLARD 1 Rue de la Richardière 35 530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 318007614	483 934	483 934	99,20%	0	0	NI-ANT	31 12 2022	38 112	-233 668	0	-43 197
SCIDU KERMARAN 1 Rue de la Richardière 35 530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 503462764	990	990	99,00%	0	0	NI-ANT	31 12 2022	1 000	-422 029	803 261	-54 847
SCISEGUN 1 Rue de la Richardière 35 530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 879920347	999	999	99,90%	0	0	NI-ANT	31 12 2022	1 000	-788 849	490 021	-112 235
SCIVILLARS TULERIE 1 Rue de la Richardière 35 530 NOYAL SUR VILAINÉ Siren : 408506474	990	990	99,00%	0	0	NI-ANT	31 12 2022	1 000	-1 098 645	1 757 713	385 301



Liste des filiales et participations



ENTITES	VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON		VALERIE COMPTON			
	NETZ	DETENU	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE	CONSOLE		
SCLIGARE D'EAU 1 Rue de la Richardiere 35 530 NOYAL SUR VILLAIN Siren : 519113088	0	0	99,00%	0	0	NEANT	31.12.2022	1 000	-1 319 609	1 084 365	00 339											
SASU STG SERVICES 1 Rue de la Richardiere 35 530 Noyal sur Villain Siren : 842514226	12 945 108	0	100,00%	0	0	NEANT	31.12.2022	12 780 710	-25 008 122	27 139 218	-8 497 141											
SAS STG IMMOBILIER 1 Rue de la Richardiere 35 530 Noyal sur Villain Siren : 854032885	1 000	1 000	100,00%	0	0	NEANT	31.12.2022	1 000	0	0	0											
AUTRES PARTICIPATIONS DETENUES A MOINS DE 10%																						

